



## Pour nos retraites, APPEL à la grève le 5 décembre 2019

Le président de la République, concernant la réforme des retraites, « veut aller jusqu'au bout », car il juge « nécessaire pour le pays » de « refaire les bases, les fondations de notre pays », dans « l'intérêt de chacun ». Il n'aura « aucune forme de faiblesse ou de complaisance » sur ce dossier des retraites.

Ainsi, il veut en finir avec toutes nos assurances sociales collectives et remettre en cause définitivement nos droits à la retraite, nos droits aux chômages, nos droits à la sécurité sociale et à la protection sociale.

La FNAS FO et l'UFAS CGT restent totalement opposées à toute nouvelle augmentation de la durée de cotisation et à tout report de l'âge d'ouverture des droits ou de mise en œuvre d'un âge pivot (64 ans) pour obtenir une retraite ou une pension à taux plein.

Avec nos confédérations, nous soumettons aux salariés la proposition de rejoindre les multiples appels à la grève inter professionnelle, à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye.

A la FNAS FO et à l'UFAS CGT, **nous n'aurons aucune faiblesse et nous irons jusqu'au bout**, pour défendre

l'ensemble des régimes de retraite, la solidarité inter-régimes et intergénérationnelle. C'est pourquoi nous appelons à la grève dès le 5 décembre.

Nous invitons tous nos syndicats et leurs sections à convoquer, dans l'unité, des assemblées générales.

Partout, discutons avec les salariés de la situation et décidons des formes d'actions pour rejoindre cet appel. Partout, votons des motions et rejoignons l'appel à la grève, pour obtenir satisfaction sur toutes nos revendications, et concernant les retraites **POUR** :

- Le retrait du projet de régime universel de retraite par points
- Le maintien de la retraite par répartition dans le privé, du Code des pensions civiles et militaires dans le public, ainsi que des 42 régimes spécifiques existants
- Le retour aux 37,5 ans de cotisation
- Le retour à un départ à la retraite à taux plein à 60 ans.
- Le calcul des pensions sur les 10 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public

Paris, le 27 novembre 2019